

Paris, le 12 octobre 2022

PLFSS 2023 : La CSMF en passe d'être entendue par la Commission des Affaires Sociales

Hier soir, en commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, Philippe Juvin a déposé un amendement visant à supprimer les cotisations vieillesse pour les médecins en cumul emploi-retraite. Cet amendement a reçu le soutien de Philippe Vigier et de Paul André Colombani. La CSMF salue cette avancée qui figure dans son programme politique depuis de nombreux mois. Les français ont besoin de leurs médecins en cumul emploi-retraite. Ils sont aujourd'hui 12 500. Les obliger à payer des cotisations sans droit n'est pas admissible. La CSMF encourage les députés à soutenir cet amendement.

Deux amendements similaires, l'un porté par la majorité, l'autre par l'opposition, proposent de modifier l'article 17 du projet de loi pour ouvrir la possibilité d'un cofinancement des nouvelles consultations de prévention par les complémentaires santé. La CSMF soutient là aussi cet amendement qui va dans le bon sens. Les consultations de prévention a des âges clés de la vie nécessitent du temps. Il s'agit de consultations longues et qualifiées de très complexes dans la hiérarchisation proposée par la CSMF. L'association des organismes complémentaires d'assurance maladie à la définition et au cofinancement de ces nouveaux rendez-vous de prévention a pour nous tout son sens.

Par ces deux amendements soutenus par la CSMF, on entrevoit des solutions concrètes pour la nécessaire évolution de notre système de santé. La CSMF réaffirme que nous ne le réformerons pas sans valoriser de façon significative l'expertise médicale afin de libérer du temps médecin et nous permettre de travailler en confiance avec les autres professions de santé au service d'un meilleur accès aux soins.

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [www.csmf.org](#)

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.